

CHARTRE DU CLUB DE BASKET DU VAL DE VILLE

La charte du club a été élaborée pour que chacun puisse véhiculer les valeurs sportives de :

Plaisir et convivialité, Esprit sportif, Respect, Engagement, Combativité

LES MEMBRES : joueurs, entraineurs, officiels

- ❖ Les personnes désirant adhérer au club, devront remplir la feuille d'engagement et la demande de licence.
- ❖ Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle (prix de la licence incluse) selon leur catégorie, à verser lors de l'adhésion. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne peut y avoir de remboursement au cours de l'année en cas de démission ou exclusion.
- ❖ Les frais de dossier de mutation sont gratuits.
- ❖ Exclusion : un membre peut être exclu pour les motifs suivants :
 - Violences envers adversaires, coéquipiers, arbitres, cadres ou dirigeants
 - Dégradations volontaires des installations ou du matériel
 - Tricherie, vol, dopage
 - Propos racistes ou injurieux envers toute personne

REGLES DE VIE COMMUNE

LE JOUEUR :

- ❖ Le joueur doit être assidu aux entraînements et aux matchs. Les absences doivent être justifiées et signalées aux entraîneurs.
- ❖ Il doit respecter son entraîneur, ses choix, son travail ainsi que ses coéquipiers, adversaires et l'ensemble des dirigeants et arbitres.
- ❖ Les amendes financières découlant de fautes techniques ou disqualifiantes sont à la charge des protagonistes (y compris entraîneurs et dirigeants)
 - Pour la 1^{ère} faute technique, possibilité d'officier en tant qu'arbitre ou OTM (3 matchs) en remplacement de l'amende.
 - A partir de la 2^{ème} : ce sera amende et 2 matchs à arbitrer ou OTM
- ❖ Le joueur est invité à participer, au cours de la saison, à la vie du club en tenant des tables de marque, le chronomètre ou en arbitrant, conformément au planning établi pour toute l'année, charge à chacun de se faire remplacer en cas d'empêchement.

LES PARENTS DES ENFANTS MINEURS

- ❖ Prévenir, en cas d'absence de son enfant, respecter les horaires d'entraînement, s'assurer de la présence de l'entraîneur en déposant son enfant.
- ❖ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant ses choix sportifs.
- ❖ Respecter les arbitres, les adversaires et encourager les joueurs dans la victoire comme dans la défaite.
- ❖ Participer à la vie du club : transport lors des matchs, lavage des maillots, goûter, participation aux manifestations du club.